



**AGRICULTEURS,
PROPRIETAIRES FORESTIERS**



Interventions à but sylvopastoral : une alternative pour les peuplements forestiers en Provence Alpes Côte-d'Azur

*Produire sur le même espace forestier
du bois et de la ressource fourragère
sans remettre en question le renouvellement des peuplements forestiers*



Cette action est cofinancée par le Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales.



Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales

PRÉAMBULE

Le sylvopastoralisme est une technique ancestrale dans le Sud de la France qui a façonné nos paysages et participe à la biodiversité de nos territoires.

Une coupe à but sylvopastoral permet de retrouver des ressources fourragères dans des milieux forestiers fermés sans être obligé de mettre en œuvre une procédure de défrichement *. Dans les stations sèches, elle permet de conserver plus longtemps une ressource fourragère appétente pour le bétail, ce qui a d'autant plus d'intérêt dans un contexte de réchauffement climatique. Elle permet aussi d'offrir de l'ombre en période de forte chaleur ainsi qu'une protection en intersaison plus fraîche.

Les propriétaires, éleveurs et agriculteurs qui s'engagent dans cette démarche, doivent toujours avoir à l'esprit qu'ils devront gérer durablement et simultanément la strate arborée ainsi que les strates pâturées. La charge en bétail et les périodes de pâturage devront être en adéquation avec les ressources alimentaires disponibles et ne pas remettre en cause la pérennité du couvert forestier. **Voilà pourquoi les préconisations de ce document ne peuvent se substituer à la visite conseil d'un technicien compétent sur le sujet.**

La régénération des peuplements forestiers devient une priorité en cas d'accident climatique, mortalité importante ou âge moyen du peuplement nécessitant son renouvellement. Dans le cas où cette régénération apparaît insuffisante, il faudra mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour assurer le

renouvellement de la forêt (cf guide technique RENFORT ou contactez les techniciens pour de plus amples précisions).

Les itinéraires techniques sylvicoles présentés dans ce guide sont issus d'une large réflexion ayant associé de nombreux partenaires forestiers et pastoralistes (cf verso du document). Ce travail a pu être réalisé grâce au financement obtenu dans le cadre d'un appel à projet du réseau rural national (RENFORT).

Ce guide n'aborde pas la gestion de la ressource pastorale. Pour cela, il faudra se tourner vers la riche bibliographie existante et les professionnels du pastoralisme (CERPAM).

* Défrichement : Destruction de l'état boisé d'un terrain qui perd sa destination forestière. Un terrain est considéré comme boisé dès lors qu'il est couvert pour des essences végétales arborescentes sur au moins 10% de sa surface.



CHAMP D'APPLICATION

Lors d'une intervention à but sylvopastoral l'ensemble des lois et dispositions concernant les espaces forestiers s'appliquent : code forestier, code rural, code de l'environnement, arrêtés Préfectoraux régissant les coupes de bois, EBC, Natura 2000 (...). (Cf Document sur la réglementation des coupes de bois des Chambres d'agriculture 04 et 05).

Cas particulier des jeunes boisements naturels de 1ère génération de moins de 30 ans : Dans ce cas de figure, le propriétaire peut opter pour un retour à un milieu agricole ou pastoral (à vérifier avec la DDT avant toute intervention). Si le choix se porte sur une gestion sylvopastorale, il est conseillé de conserver au moins 1 arbre tous les 4 m quel que soit le type de peuplement.

CERTAINS PEUPELEMENTS FORESTIERS NE PEUVENT PAS FAIRE L'OBJET D'UNE INTERVENTION À BUT SYLVOPASTORAL

Peuplements composés d'une majorité de Sapin et de Hêtre
Peuplements situés sur de fortes pentes (> à 50 %) ou présentant des risques d'érosions importants.
Peuplements situés sur les berges des torrents et rivières.
Peuplements qui montrent de forts indices de dépérissements (pins fortement gûités, nombre arbres secs importants, ...)
Plantations ayant bénéficié de subventions à but de production. La sylviculture classique s'appliquera, ce qui n'exclura pas le pâturage en sous-bois.
Peuplements instables. Il sera alors conseillé de réaliser une ou plusieurs interventions de faible intensité avant d'envisager la mise en œuvre d'une intervention à but sylvopastoral selon les critères décrit dans ce guide.



ITINÉRAIRES SYLVICOLES POUR LES PINS

PINS SYLVESTRE, NOIR, LARICIO, ALEP, À CROCHETS

Diamètre moyen mesuré à 1,3 m du sol des arbres restants après intervention	DENSITÉ MOYENNE APRÈS INTERVENTION DES PINS ET FEUILLUS ARBRES FORESTIERS ⁽¹⁾ Les arbres à conserver seront choisis parmi des sujets stables, au houppier bien développé avec une diversité d'essences. Ils seront également bien répartis sur toute la zone d'intervention.	
25 cm et +	<p>En moyenne un arbre tous les 7 m</p>	<p>Pour les peuplements âgés, possibilité d'entamer le processus de régénération : minimum 1 arbre tous les 10 m avec un diamètre de 35 cm et +. Obligation d'obtenir une régénération acquise dans les 10 ans après l'intervention ⁽²⁾.</p>
= 20 cm	<p>En moyenne un arbre tous les 5 m</p>	
15 cm et -	<p>En moyenne un arbre tous les 4 m</p>	

ITINÉRAIRES SYLVICOLES POUR LE MÉLÈZE ET MÉLANGE AVEC PIN À CROCHETS ET PIN CEMBRO

Diamètre moyen mesuré à 1,3 m du sol des arbres restants après intervention	DENSITÉ MOYENNE APRÈS INTERVENTION DES PINS ET FEUILLUS ARBRES FORESTIERS ⁽¹⁾ Les arbres à conserver seront choisis parmi des sujets stables, au houppier bien développé avec une diversité d'essences. Ils seront également bien répartis sur toute la zone d'intervention.	
30 cm et +	<p>En moyenne un arbre tous les 7 m</p>	<p>Pour les peuplements âgés, possibilité d'entamer le processus de régénération : minimum 1 arbre tous les 10 m avec un diamètre de 35 cm et +. Obligation d'obtenir une régénération acquise dans les 10 ans après l'intervention ⁽²⁾.</p>
20 à 25 cm	<p>En moyenne un arbre tous les 5 m</p>	
15 cm et -	<p>En moyenne un arbre tous les 4 m</p>	

(1) Chêne Sessile, pédonculé, pubescent et vert ; Hêtre ; Châtaignier ; Merisier ; Cormier ; Erable sycomore,
(2) Les dispositions nécessaires seront prises pour obtenir une régénération hors de portée de la dent du bétail

plane, champêtre, à feuille d'aubier, de Montpellier ; Peuplier ; Tremble ; Alisier blanc et Sorbier des oiseleurs
(ex : décapage, adaptation de la pression pastorale et des périodes de parcours voire mise en défens ou plantation).

ITINÉRAIRES SYLVICOLES POUR LE CHÊNE PUBESCENT ET AUTRES FEUILLUS

Peuplement feuillus sur bonne station avec présence de tiges d'avenir ou de semenciers

Diamètre moyen mesuré à 1,3 m du sol des arbres restants après intervention	DENSITÉ MOYENNE APRÈS INTERVENTION DES PINS ET FEUILLUS ARBRES FORESTIERS ⁽¹⁾ Les arbres à conserver seront choisis parmi des sujets stables, au houppier bien développé avec une diversité d'essences. Ils seront également bien répartis sur toute la zone d'intervention.
35 cm et +	En moyenne un arbre tous les 10 m
30 cm	En moyenne un arbre tous les 9 m
20 cm	En moyenne un arbre tous les 5 m
15 cm	En moyenne un arbre tous les 4 m

CAS PARTICULIERS

Pour les taillis réguliers et denses (10 à 20 cm de diamètre) et les taillis irréguliers, la gestion pourra être adaptée en discussion avec un technicien.

TRAVAUX CONNEXES APRÈS INTERVENTION

GESTION DES RÉMANENTS DE COUPE

PEU DE RÉMANENTS APRÈS INTERVENTION	
<p><i>Le broyage apporte peu d'avantage et il est coûteux. Il sera préférable de laisser les rémanents étalés de façon à favoriser leur dégradation.</i></p>	
RÉMANENTS EN QUANTITÉ IMPORTANTE APRÈS INTERVENTION	
<p>1/ Traitement par broyage : Cette option permet une meilleure circulation du troupeau, et facilite le gardiennage. Toutefois elle est coûteuse et nécessite du matériel spécialisé.</p> <p>2/ Absence de broyage : Prévoir une ouverture (sans rémanents) de 5 m tous les 25 m environ dans les andains, afin de faciliter la circulation du troupeau.</p>	
<p>Couvert herbacé : <i>Un semi sans travail du sol peut être toléré pour améliorer la ressource pastorale. Cette technique donne cependant des résultats aléatoires et il est conseillé avant tout travaux de prendre contact avec un pastoraliste.</i></p>	



Partenaires et contacts



Nicolas MILESI - Chambre d'agriculture 04
07 84 29 94 34
nmilesi@ahp.chambagri.fr



Jean-Michel RAYNE - Chambre d'agriculture 05
06 71 07 71 37
jean-michel.rayne@hautes-alpes.chambagri.fr